

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 4 avril 2012 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville

M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif

M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif

M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif

Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif

M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif

Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif

M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif

Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif

Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif

M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe M. Guy Hébert, Directeur général Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE12 0431

Il est

RÉSOLU:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

CE12 0432

II est

RÉSOLU:

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 avril 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 0433
Il est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 avril 2012.
Adopté à l'unanimité.
10.003
CE12 0434
Il est
RÉSOLU :
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 mars 2012.
Adopté à l'unanimité.
10.004
CE12 0435
Il est
Il est RÉSOLU :
RÉSOLU : d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du
RÉSOLU : d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater.
RÉSOLU : d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater. Adopté à l'unanimité.
RÉSOLU: d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater. Adopté à l'unanimité. 20.001 1112982007
RÉSOLU : d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater. Adopté à l'unanimité.
RÉSOLU: d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater. Adopté à l'unanimité. 20.001 1112982007
RÉSOLU: d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater. Adopté à l'unanimité. 20.001 1112982007 CE12 0436
RÉSOLU: d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater. Adopté à l'unanimité. 20.001 1112982007 CE12 0436 Il est
RÉSOLU: d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater. Adopté à l'unanimité. 20.001 1112982007 CE12 0436 Il est RÉSOLU: d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour établir une entente-cadre de 3 ans, plus 2 années

CE12 0437
II est
RÉSOLU:
d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable dans différents arrondissements de la Ville de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.003 1120112003
CE12 0438
II est
RÉSOLU:
1- d'approuver les paramètres de mise en oeuvre du projet d'aménagement du Quartier de spectacles;
2- d'autoriser le lancement de tous les appels d'offres requis en 2012;
3- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour des services d'ingénierie en mécanique et en structure pour l'édicule permanent d'accès à la salle mécanique de la place des Festivals et d'une structure architecturale;
4- d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) » par l'ajout de l'article 41.13 concernant l'approbation de la grille d'évaluation déléguée au directeur général;
5- de mandater le Directeur, Culture et patrimoine, à déposer des redditions de comptes en septembre et en décembre 2012.
Adopté à l'unanimité.
20.004 1123827002
RCE 12-004

CE12 0439
Il est
RÉSOLU:
d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de génie spécialisé en structure, pour le réaménagement du secteur des marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.
Adopté à l'unanimité.
20.005 1124956001

CE12 0440
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1- d'accorder au seul soumissionnaire Hewitt Équipement limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de quatre groupes électrogènes (312.5-500KVA) et d'un banc de charge mobile de 1000 KW, aux prix révisés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 373 967,11 \$, taxes et travaux contingents inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11706 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.006 1124087001

CE12 0441
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1- d'autoriser une dépense additionnelle de 37 935,01 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires relativement à l'achat d'une scène mobile pour le théâtre la Roulotte, avec équipements et accessoires, dans le cadre du contrat octroyé à Stageline Scène Mobile inc. (CM11 0634), majorant ainsi le montant total du contrat de 375 524,14 \$ à 413 459,15 \$, taxes incluses;
2- d'approuver le projet d'addenda numéro 1 à cet effet;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.008 1120251001

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder à Techni-logique, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements techniques électriques et électroniques pour l'exposition « 1000 jours pour la planète, l'exposition / espace de rencontres », au Centre de la Biodiversité du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 891,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12033;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.009 1120429001		
		
CE12 0443		
II est		
RÉSOLU :		

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Produits Mobilicab Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de trois navettes à motorisation électrique et de deux remorques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 204,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11945 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unar	nimité.		
20.010 11207150	02		

CE12 0444

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 355 070,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Ferdinand et la rue du Couvent, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 268 070,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1221;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.011 1110266042
CE12 0445
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1- d'autoriser une dépense de 797 144,50 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Bridge, de la rue Saint-Patrick à la rue Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2- d'accorder à Les Excavations Super, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 719 862,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1199;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.012 1120266005

CE12 0446
II est
RÉSOLU:
1- d'autoriser une dépense de 370 838,53 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de remplacement du système d'intercommunication à l'usine Charles-J. Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 355 386,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5541;
3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.013 1125893002

CF.	4 ^	Λ	47

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 767 539,55 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds dans le cadre du contrat accordé au Consortium Véolia UTE (CG10 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 33 239 981,96 \$ à 35 007 521,51 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopt	é à l'unanimité.		
20.014	1124745001		

CE12 0448

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense de 69 446,34 \$, taxes incluses, pour l'installation de trois barrières au parc agricole du Bois-de-la-Roche, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les entreprises Daniel Robert inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 65 824,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 6318;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	é à l'unanimité.		
20.015	1125915002		

CE12 0449

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11732 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.016 1120398003
CE12 0450
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1- d'autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation et tous les frais accessoires, le cas échéant;
2- d'approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et le Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.017 1120398001
CE12 0451
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 297 071,94 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation;
2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et le Consortium Tecsult / Dessau (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 214 256,15 \$ à 4 511 328,09 \$, taxes incluses;
3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.018 1120398002

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 788 549,18 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG, Petropoulos, Bomis et Associés inc. et AECOM Consultants inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 754 056,68 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11826 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe que l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve devra retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Clément-Jetté au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.	
20.019 1120738001	
CE12 0453	
II est	
RÉSOLU :	
de recommander au conseil d'agglo	omération :

comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 1- d'autoriser une dépense de 978 770,68 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en œuvre de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs,
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 2, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme

maximale de 889 791,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	é à l'unanimité.			
20.020	1125110003			

11-11817, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 826 649,55 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en œuvre de divers projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc. ingénieurs électromécanique et SNC Lavalin ingénieurs structure et génie civil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 751 499,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11817 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.021 1125110002	
CE12 0455	
II est	
RÉSOLU :	

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente de service entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal par laquelle le Groupe de gestion juricomptable (GGJ) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en juricomptabilité, pour une somme maximale de 400 000 \$, taxes incluses, ou un terme de quatre ans, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2015, selon la première condition atteinte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	é à l'unanimité.		
20.022	1112451004		

CE12 0456

II est

RÉSOLU:

1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des mandats de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols requis pour les différents projets de réfection localisée dans les chaussées qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements;

2- d'approuver deux projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11864 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention :

Firme Somme maximale
Les Consultants SM inc. 475 000\$
AECOM Consultants inc. 450 000\$

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

Adopté à l'unanimité.

- 4- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des mandats de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols requis pour les différents projets de réfection localisée dans les chaussées qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements;
- 5- d'approuver deux projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11864 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention :

Firme Somme maximale
Solmatech inc. 550 000\$
Les Services exp inc. 525 000\$

6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

20.023 1123855005	
CE12 0457	
II est	
RÉSOLU:	

de recommander de au conseil municipal :

d'approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Montréal-Nord relativement aux activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Canadien de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté	à l'unanimité.			
20.024 1	1113694001			

II es	st .
RÉS	SOLU:
de ı	recommander au conseil municipal :
l'ac (CM ass	oprouver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Développement des bassins inc. modifian cord de développement intervenu entre la Ville et la Société immobilière du Canada CLC limitée (109 0674) en ce qui a trait aux exigences relatives aux garanties bancaires à fournir à la Ville pou urer la livraison de logements abordables sur les lots 4 499 014 et 4 499 015 du cadastre du Québec les le cadre du projet immobilier les Bassins du Nouveau Havre.
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	25 1120405001
	
CE ²	12 0459
II es	st
RÉS	SOLU:
de ı	recommander au conseil municipal :
de l la p	pprouver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le Ministre du Développement durable l'Environnement et des Parcs concernant la réalisation d'une étude de faisabilité commune relative à problématique environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et la participation coûts de l'étude pour un montant maximal de 270 000 \$ dans le cadre du programme Revi-Sols.
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	26 1121206001
CE [,]	12 0460
ll es	st
	SOLU:
1-	d'approuver un projet d'entente de dégagement de responsabilité entre Sa Majesté la Reine du che du Canada pour les besoins de l'Agence Parcs Canada et la Ville de Montréal établissant les modalités des travaux préparatoires à la reconstruction des conduites d'eau de 200 mm, 900 mm e 1200 mm sur la rive nord ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick (Phase 2 dans la partie située sur la propriété de l'Agence Parcs Canada;
2-	d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	27 1123184001

II est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description des lots 1 066 524, 1 066 525, 1 066 522, 4 871 088 et 4 846 523 du cadastre du Québec, situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de de la Ville de Montréal et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté	à l'unanimité.		
20.028	1112551008		

CE12 0462

II est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 4152867 Canada inc. un terrain situé au sud-est de la rue Saint-Jacques Ouest, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 4 723 767 du cadastre du Québec, d'une superficie de 20,3 m², pour un montant de 13 157 \$, incluant dommages et intérêts, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de verser le lot 4 723 767 au registre du domaine public de la Ville;
- 4- d'accepter les stipulations faites pour la Ville de Montréal dans la convention de services professionnels intervenue entre le vendeur et son notaire, M^e Mona Golabi.

Adopte	é à l'unanimité.		
20.029	1104962011		

CE12 0463

II est

RÉSOLU:

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, le lot 3 790 260 du cadastre du Québec, avec l'immeuble y érigé, situé au 8931 avenue Papineau, pour la somme de 4 300 296,64 \$, plus les taxes applicables;

- d'accepter les stipulations faites pour la Ville de Montréal dans la convention de services professionnels intervenue entre le TAZ et Me François Forget, notaire en fidéicommis, agissant à titre de fiduciaire;
- de prendre en charge sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) et du Règlement d'emprunt 06-062, le prêt selon les modalités prévues au projet de contrat de
- d'approuver le projet de contrat de novation entre la Ville et la Caisse d'économie solidaire Desjardins;
- de prier les ministères impliqués d'approuver les termes et conditions de l'emprunt effectué par la Ville de Montréal conformément au contrat de novation;
- d'approuver l'avenant à la convention intervenue avec le MELS et l'addenda numéro 2 au protocole d'entente intervenu avec le MAMROT, dans le cadre des contrats de subventions accordés par ces ministères, le tout afin d'opérer le transfert des subventions du MELS et du MAMROT;
- 7- d'accorder un contrat de gré à gré au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, pour la gestion de l'installation sportive et des activités de sports sur roue, pour une période de trois ans, pour une somme de 140 000 \$ en 2012, de 180 000 \$ en 2013 et de 160 000 \$ en 2014, excluant les taxes;
- d'autoriser une dépense de 15 000 \$ annuellement pour 2012, 2013 et 2014 pour les frais d'expertise technique relatifs à l'immeuble et une dépense de 20 000 \$ pour l'année 2012 pour les frais légaux, tel que décrit au dossier décisionnel;
- d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux

	informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
10-	d'autoriser un ajustement en budget additionnel de dépenses et des revenus de 1 100 000 \$ afin de refléter les nouvelles recettes générées par la Ville, ainsi que les dépenses s'y rattachant;
11-	d'ajuster la base budgétaire de la Direction des sports pour les années subséquentes.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	30 1114289001
CE	12 0464
II e	st
	SOLU:
RÉ:	
RÉ:	SOLU : d'approuver la fermeture d'une ruelle publique de la Ville de Montréal, constituée du lot 2 258 368 du cadastre du Québec et située à l'est de l'avenue Coloniale entre les rues Prince-Arthur est et
RÉ:	SOLU : d'approuver la fermeture d'une ruelle publique de la Ville de Montréal, constituée du lot 2 258 368 du cadastre du Québec et située à l'est de l'avenue Coloniale entre les rues Prince-Arthur est et Sherbrooke est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
RÉ:	SOLU : d'approuver la fermeture d'une ruelle publique de la Ville de Montréal, constituée du lot 2 258 368 du cadastre du Québec et située à l'est de l'avenue Coloniale entre les rues Prince-Arthur est et Sherbrooke est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
RÉ:	SOLU: d'approuver la fermeture d'une ruelle publique de la Ville de Montréal, constituée du lot 2 258 368 du cadastre du Québec et située à l'est de l'avenue Coloniale entre les rues Prince-Arthur est et Sherbrooke est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal; de retirer ce lot du registre du domaine public de la Ville.
RÉ:	SOLU: d'approuver la fermeture d'une ruelle publique de la Ville de Montréal, constituée du lot 2 258 368 du cadastre du Québec et située à l'est de l'avenue Coloniale entre les rues Prince-Arthur est et Sherbrooke est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal; de retirer ce lot du registre du domaine public de la Ville.

Seance ordinarie du confile executif du mercreur 4 avril 2012 à 6 11 30	10
CE12 0465	
Il est	
RÉSOLU :	
de recommander au conseil municipal:	
1- d'approuver un projet d'acte de modification aux fins du renouvellement de l entre la Ville de Montréal et Centre de Céramique-Poterie Bonsecours inc. q situé sur le côté ouest de la rue Saint-Gabriel, au sud de la rue Notre-Dame, co du cadastre du Québec, avec dessus érigé le bâtiment portant les nun Saint-Gabriel, pour la période entre le 20 avril 2007 et le 19 avril 2032, et ce, a stipulés au projet d'acte;	uant à un emplacemen onstitué du lot 1 181 244 néros 444 et 448, rue
2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au do	ssier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.	
20.033 1113778008	
	
CE12 0466	
II est	
RÉSOLU :	
de recommander au conseil municipal :	
1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Ventilation Maximum Ité d'une superficie totale de 14 351,64 mètres carrés, situés sur la rue Pierre-E J.JJoubert dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Tremb 1 074 356 et 1 076 513 du cadastre du Québec, pour le prix de 724 850 \$ plus tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;	Bonne, près de l'avenue bles, constitués des lots
2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au do	ssier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.	
20.034 1121368005	

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} août 2012, des espaces d'une superficie de 1 283,42 mètres carrés situés au 1434 Sainte-Catherine Ouest et utilisés pour les besoins du poste de quartier 20 (PDQ 20) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer annuel de 610 044,99 \$, incluant les taxes. La dépense totale de loyer pour le terme représente 5 714 123,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2012, au locateur Le 1434 Sainte-Catherine inc, représentant un montant de 1 552 162,50 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 139 694,63 \$, pour une dépense maximale de 1 691 857,13 \$;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, pour les années 2013 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.	
20.035 1113778007	
	
CE12 0468	
Il est	
RÉSOLU:	
de recommander au conseil d'agglomération :	
1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Développement Olymbec inc., pour une période d'une année à compter du 1 ^{er} janvier au 2 ^e étage de l'immeuble situé au 465, rue Saint-Jean, d'une superficie d'environ 851 des fins de bureau pour le Service de l'eau, moyennant un loyer annuel de 210 incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;	⁻ 2012, un espace 1 mètres carrés, à
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossi	ier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.	
20.036 1115323003	
	

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la modification du bail par lequel la Ville loue de Service de Remorquage Direct inc., depuis le 15 mars 2008 (CG08 0485), des espaces totalisant 603,43 mètres carrés situés au 460 rue Marien, à Montréal Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2- d'approuver le projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Service de Remorquage Direct inc., des espaces totalisant une superficie de 543,39 mètres carrés situés au 460 rue Marien, à Montréal Est, pour les besoins du SPVM, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 mars 2013, pour un loyer total de 403 493,25 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, pour les années 2013 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.
20.037 1125840002
CE12 0470
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel la Société immobilière du Québec accorde, à titre gratuit, à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une boucle de détection sur une partie du lot 3 523 569 du cadastre du Québec, située en bordure de la rue Berri, dans l'arrondissement de Ville-Marie, telle qu'identifiée par les lettres ABCDA, au plan technique B-159 Saint-Jacques, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le 8 novembre 2011, sous le numéro 936 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
Adopté à l'unanimité.
20.039 1111195007
CE12 0471
RÉSOLU :
de recommander au conseil d'agglomération :
 1- d'approuver un projet d'acte et ses annexes par lequel la Ville acquiert d'Hydro-Québec une servitude d'utilités publiques située dans la Ville de Pointe-Claire, entre les boulevards de Salaberry et Brunswick, constituée d'une partie des lots 2 530 437, 2 530 438, 2 530 439 et 2 530 440 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1728,3 mètres carrés, le tout tel que représenté au plan S-2 Pointe-Claire accompagnant la description technique faite par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 17 mai 2010, sous le numéro 1264 de ses minutes, pour un montant de 46 000 \$, plus les taxes applicables et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2- d'approuver le paiement d'un montant de 564,38 \$, taxes incluses, pour les frais administratifs exigés par Hydro-Québec pour la préparation du document intitulé « Permission »;
3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.040 1104435010

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 125 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation de la Conférence de Montréal de 2012 à 2014, au montant de 25 000 \$ pour l'édition 2012, de 50 000 \$ pour l'édition 2013 et de 50 000 \$ pour l'édition 2014;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.041 1121294002	Adopte	é à l'unanimité.			
	20.041	1121294002			

CE12 0473

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers afin de coordonner, à l'échelle des 19 arrondissements montréalais, la mise en oeuvre du projet Un camp zéro déchet pour la période du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	é à l'unanimité.		
20.042	1123135001		

CE12 0474

II est

RÉSOLU:

- 1- d'annuler un soutien financier de 30 000 \$ accordé à l'Université du Québec à Montréal pour « Mémoires vivantes du Vieux-Montréal 1950-1990 » dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal 2005-2008 par la décision CE08 0754;
- 2- d'accorder un budget additionnel de recette et de dépense de 30 000 \$ pour affectation ultérieure;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.043 1120083001		

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$ à la Société du Château Dufresne inc. pour financer l'acquisition de certains équipements spécialisés requis pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée du Château Dufresne dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2012 entre la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du Château Dufresne inc. établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	é à l'unanimité.		
20.044	1120387001		

CE12 0476

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 70 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2012;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	é à l'unanimité.		
20.045	1114217002		

CE12 0477

II est

RÉSOLU:

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir et la formation des intervenants participant à ce programme, pour une somme maximale de 56 962,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 8 mars 2012, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ à Regroupement des magasins-Partage de l'Île de Montréal, pour l'année 2012, pour le soutien de ses activités;
- 3- d'accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2012, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- 4- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Add	opté à l'unanimité.
20.0	146 1121643001
CE	12 0478
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
	d'accorder un soutien financier de 260 000 \$ à la Radio communautaire francophone de Montréal inc. (CIBL Radio-Montréal) à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec visant à appuyer la mise en oeuvre de la stratégie de développement « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 »;
2-	d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3-	d'autoriser un budget de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 260 000 \$;
	d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	047 1124320001
	
CE	12 0479

II est

II ESI

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais pour la réalisation d'un plan d'action triennal pour les années 2012, 2013 et 2014, soit un total de 480 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément au	ux informations financières inscrite	es au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.		
20.048 1124248003	·····	
CE12 0480		
II est		
RÉSOLU:		
de recommander au conseil d'agglomération	:	
1- d'accorder un soutien financier non réc ci-après désignés, pour le projet et le me l'Entente MESS - Ville de Montréal, lutte d	ontant indiqué en regard de chac	un d'eux, dans le cadre de
Organisme	Projet	Montant 2012
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Formation de surveillants de pataugeoires et de moniteurs de camp de jour	200 000 \$
Sport et Loisir de l'Île de Montréal	Programme accompagnement en loisir	50 000 \$
2- d'approuver les deux projets de convent les modalités et conditions de versement		es organismes, établissant
3- d'imputer cette dépense conformément a	ux informations financières inscrite	es au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.		
20.049 1121643002		
CE12 0481		
Il est		
RÉSOLU:		
de recommander au conseil d'agglomération	:	
1- d'accorder un soutien financier totalisant pour le projet et le montant indiqué en re l'Entente administrative MESS - Ville (200	egard de chacun d'eux, pour l'ann	
Organisme	Projet	Montant 2012
Moisson Montréal Inc.	Optimisation des opérations	200 000 \$
Jeunesse au Soleil Incorporée	Nourrir l'Espoir	100 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	Fonds de solidarité	75 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga- Maisonneuve	Fonds de solidarité pour les enfants et les familles et Petits Chefs du Répit (77% et 23 %	65 000 \$

2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

respectivement)

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.050 1121643003

CE12 0482
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ à Fondation de la visite pour la réalisatio du projet « La fierté des familles dans leur quartier fier de ses familles », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant le modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 20.051 1123220001
CE12 0483
II est
RÉSOLU:
1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), de monsieur Pierre Bélanger, donateur de 5 650 spécimens de coléoptères provenant du Québec, des États-Uni et du Costa Rica; de monsieur Georges Brossard, donateur de 1 751 spécimens de carabida provenant du Québec et de l'Amérique du Nord; de monsieur Julien Delisle, donateur de 3 00 spécimens de lépidoptères provenant du Québec; de monsieur Laurent LeSage, donateur de 23 spécimens de coléoptères et lépidoptères provenant du Québec et de monsieur Thierry Vaglia donateur de 839 spécimens types de Lepideptera: Sphingidae provenant de l'Amérique du Sud, d'une valeur totale établie à 151 689,48 \$, par des évaluateurs externes;
2- d'approuver les projets de convention de donation entre la Ville et ces personnes établissant le conditions et modalités de délivrance de cette donation;
3- d'autoriser l'émission, par le service des Finances de la Ville de Montréal, de reçus officiels pour fin d'impôts aux donateurs ci-dessous, conformément aux règles fiscales applicables :
 - 56 850 \$ pour monsieur Pierre Bélanger; - 11 682,98 \$ pour monsieur Georges Brossard; - 41 500,00 \$ pour monsieur Julien Delisle; - 3 448,00 \$ pour monsieur Laurent Lesage; et - 38 208,50 \$ pour monsieur Thierry Vaglia.
Adopté à l'unanimité.
30.001 1112727003

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec, montrés aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 du plan D-6 Outremont, avec bâtisses dessus érigées, le cas échéant, à des fins de réserve foncière;
- 2- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation à des fins de rue des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec, montrés aux articles 6, 7 et 8 sur le plan D-6 Outremont avec bâtisses dessus érigées;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 850 000 \$ à cette fin;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

a impater dette depende cernament dax imamatiene internet de incente da deceser decidenties.
Adopté à l'unanimité.
30.002 1115268003
CE12 0485
Il est
RÉSOLU:
de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence faisant suite au mandat visant à recommander une procédure permettant d'encadrer l'élection du président et du vice-président du conseil.
Adopté à l'unanimité.
30.003 1121165002

CE12 0486
II est
RÉSOLU:
de prendre acte des rapports et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité.
Adopté à l'unanimité.
30.004 1123624007

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense au montant de 202 022,11 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la préparation des plans et devis, des documents de soumission, la gestion de la construction et la surveillance des travaux dans le cadre de la mise aux normes d'environ 100 intersections munies de feux de circulation, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme Génivar inc. (CG11 0210);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.005 1115328001	
07/00/00	

CE12 0488

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense d'honoraires professionnels de 57 027,61 \$, taxes incluses, afin de retenir les services de la firme Genivar pour la production des plans d'aménagement des voies réservées temporaires (conception, marquage et signalisation) sur les axes Léger, Henri-Bourassa et Pie-IX dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX, conformément à l'entente-cadre conclue entre la Ville et cette firme (CG10 0291);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	é à l'unanimité.		
30.006	1124728002		

CE12 0489

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accepter le revenu supplémentaire de 11 677 \$ provenant d'une commandite de 10 000 \$ de la Caisse de la culture Desjardins et d'un montant de 1 677 \$ de Les Voyagements théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés et de permettre la production du spectacle *Peter Pan* au théâtre La Roulotte;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces activités;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopt	é à l'unanimité.		
30.007	1120014001		

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à régler hors cour l'action intentée par Intact Compagnie d'assurance dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-067241-110, pour un montant total de 130 000 \$;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Chantal Bruyère, du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, un chèque au montant de 130 000 \$ à l'ordre de Intact Compagnie d'assurance;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
30.008 1123219002
CE12 0491
Il est
RÉSOLU:
d'interjeter appel de la décision de la Cour supérieure rendue le 5 mars 2012 par l'honorable Guylène Beaugé, j.c.s. dans le dossier Jacques Bergeron c. Ville de Montréal et autre (500-17-064308-110), et à présenter une requête pour surseoir au jugement.
Adopté à l'unanimité.
30.009 1122923001
CE12 0492
Il est
RÉSOLU:
d'édicter, en vertu de l'article 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent extrait de la résolution et identifiée par la greffière adjointe, permettant la vente de produits glacés et de bouteilles de jus, par triporteurs, par le Centre de la montagne inc. et Les amis de la montagne, dans le parc du Mont-Royal, du 15 avril au 15 octobre 2012, 2013 et 2014, entre 8 h et 22 h.
Adopté à l'unanimité.
40.001 1121683001

Vu la résolution CA12 170076 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en date du 5 mars 2012;

II est

RÉSOLU:

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de huit étages sur un terrain situé au 6610, avenue Victoria (OMHM), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de huit étages sur un terrain situé au 6610, avenue Victoria (OMHM).

Adopté à l'unanimité.
40.002 1110691002

CE12 0494
Vu la résolution CA12 170077 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en date du 5 mars 2012;
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble situé sur le lot 2 649 207 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.003 1110691003

II est

CE12 0495

RÉSOLU:

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le Comité Jacques-Viger », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.		
40.004 1120382002		
CE12 0496		
II est		
RÉSOLU:		
de recommander au conseil municipal :		
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation du projet L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, sur le lot 2 499 279 du cadastre du Québec.		
Adopté à l'unanimité.		
40.007 1110449014		
		
CE12 0497		
Vu la résolution CA12 08 0193 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 6 mars 2012;		
II est		
RÉSOLU:		
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.		
Adopté à l'unanimité.		
40.008 1124110001		
		

2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136) », et d'en recommander l'adoption à une

CE12 0498			
Il est			
RÉSOLU:			
de recommander au conseil municipal :			
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but de permettre la construction d'un projet d'habitation de quatre étages, sur le lot projeté portant le numéro 4 976 389 du cadastre du Québec, situé au 9199, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.			
Adopté à l'unanimité.			
40.009 1113469040			
CE12 0499			
Il est			
RÉSOLU:			
de recommander au conseil d'agglomération :			
d'approuver le Règlement R-042-4 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement modifiant le règlement R-042, modifié par les règlements R-042-1 et R-042-3, autorisant un emprunt de deux milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatre cent trente-deux mille huit cent cinquante-six dollars (2 474 432 856 \$) pour financer l'acquisition des nouvelles voitures de métro et la modification des ateliers et des équipements reliés aux nouvelles voitures de métro, afin de modifier un des termes de financement », conformément aux dispositions de l'article 123 de la <i>Loi sur les sociétés de transport en commun</i> (L.R.Q., c. S-30.01).			

Adopté à l'unanimité.

40.010 1120854003

CE12 0500

II est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer « rue du Borée » la rue formant un «L» située entre la rue des Équinoxes (projetée) et la rue des Montérégiennes (projetée), située sur une partie du lot numéro 4 930 164 du cadastre du Québec;
- 2- de nommer « rue des Montérégiennes » la rue formant un coude entre la rue du Borée (projetée) et la rue des Pyrénées (projetée), située sur des parties des lots numéros 4 930 164, 4 920 616 et 4 920 617 du cadastre du Québec;
- 3- de nommer « rue du Chinook » la rue formant un coude partant de la rue de l'Équateur au sud-ouest, se dirigeant vers le nord et bifurquant vers le nord-est jusqu'à la rue des Montérégiennes (projetée), située sur une partie du lot numéro 4 920 616 du cadastre du Québec;

- 4- de nommer le prolongement vers le nord-ouest de la rue des Pyrénées existante à partir du croisement de la rue Étienne-Montgolfier jusqu'à la rue des Montérégiennes (projetée), situé sur la partie du lot numéro 4 920 617 du cadastre du Québec se trouvant dans l'axe de la rue des Pyrénées existante;
- 5- de nommer le prolongement vers le nord-est de la rue des Équinoxes existante, situé sur le lot numéro 4 930 163 du cadastre du Québec;
- 6- de nommer le prolongement vers le sud-est de la rue des Hémisphères existante jusqu'à la rue du Chinook (projetée), situé sur le lot numéro 4 930 165 du cadastre du Québec;

le tout tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel;

7- de remplacer le toponyme « rue Guy-Hoffman » par le toponyme « rue Guy-Hoffmann », conformément à la graphie du nom de la personne dont le souvenir est rappelé par cette dénomination.

Adopté à l'unanimité.		
40.011 1124521004		
		
CE12 0501		
Il est		
RÉSOLU:		
1- d'approuver deux projets de protocole d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement au prêt de madame Manon Curadeau et de monsieur Raynald Fortier, pour agir à titre de préposé à l'animation du camp de jour géré l'organisme, du 28 avril au 28 septembre 2012;		
2- d'accepter une recette additionnelle de 71 023,52 \$;		
3- d'accorder un budget additionnel de 58 083,82 \$ basé sur la recette additionnelle;		
4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.		
Adopté à l'unanimité.		
50.001 1115282003		
CE12 0502		
Il est		
RÉSOLU:		
de prendre acte du dépôt du rapport annuel 2011 des dépenses sur l'entretien du parc Mont-Royal, conformément au Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053).		
Adopté à l'unanimité.		
60.001 1124766001		

Il est	
RÉSOLU :	
de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant s 2043-2049, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) d'un lieu.	conformément à l'ordonnance numéro un du
Adopté à l'unanimité.	
60.002 1123751002	
CE12 0504	
J2 12 000 1	
Il est	
RÉSOLU :	
de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial porta Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) d'un lieu.	conformément à l'ordonnance numéro un du
Adopté à l'unanimité.	
60.003 1123751001	
Levée de la séance à 12 h 26	
70.001	
	
Les résolutions CE12 0431 à CE12 0504 consignées dans comme si elles l'avaient été une à une.	ce procès-verbal sont considérées signées
Michael Applebaum Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville